



Département Ressources Humaines

Décision n°2023-200

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de projet responsable SIG observatoire et déplacements au département des mobilités**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des mobilités, un emploi de chef de projet responsable SIG observatoire et déplacements, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Administrer le SI métier des déplacements,
- Améliorer et enrichir la connaissance et l'analyse des mobilités, développer le SI et l'observatoire en développant des croisements avec les autres observatoires de la métropole et les besoins des utilisateurs,
- Réaliser des analyses pour répondre aux futurs enjeux des mobilités et contribuer à l'aide à la décision en ciblant l'information ou le croisement d'informations adéquate et des approches prospectives,
- Développer la stratégie DATA des déplacements (développement technologique, cadre réglementaire, innovations, expérimentation)
- Coordonner et animer la démarche SI à l'échelle du département des mobilités,
- Etre acteur.rice de la communauté data/SIG/Observation (participation au réseau)
- Apporter un appui méthodologique et technique aux utilisateurs pour exploiter les données géographiques, faire des analyses, extraire des données, élaborer des cartes thématiques,
- Piloter des enquêtes de mobilités (baromètres, enquêtes ménages,...),

- Et dans le cadre de la modélisation des déplacements, accompagné par le chef de projet modélisation du département des mobilités, animer la gestion du modèle multimodal des déplacements, accompagner et animer le marché d'extraction de modélisation des déplacements et apporter un appui technique sur les analyses du modèle de déplacements.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chef de projet responsable SIG observatoire et déplacements au département des mobilités est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

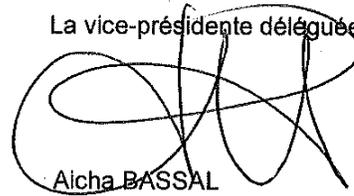
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 20/02/2023

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée



Aicha BASSAL

mis en ligne le :

**21 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230220-2023\_200DEC-AU  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023